



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100552

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 1616
N/REF : 6/10/2024 0H10 C:020665 I:01822
V/REF : Contrat N°001616 du 01/02/1990

SDC 'Le Damidot'
C/O J.P. GOUDARD & J. COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE DAMIDOT
7, COURS DR J.DAMIDOT
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 15 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : PARTIES COMMUNES - TELESURVEILLANCE
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

ABONNEMENT PRESTATION DE TELE-CONTROLE - TELE-SURVEILLANCE
- Contrôle de : défaut edf - bruleur - ascenseur
personne bloquee - défaut edf ascenseur.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Avril
et 1er Octobre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/04/2024

Prix de base du contrat : 1161,65

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	REDEVANCE TELESURVEILLANCE		1532,21	766,10



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100552

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	766,10
T.V.A. a 10,00%	76,61
TOTAL T.T.C.En EURO	842,71

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.